

Exploitation d'une carrière ou d'une sablière pour l'exercice 2021

18 juin 2020

Pour l'exercice financier municipal de 2021, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, publiés à la Gazette officielle du Québec numéro 24 du 13 juin 2020 sont de 0,61 \$ par tonne métrique et de 1,16 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1,65 \$ par mètre cube.

[Voir toutes les actualités >>](#)

[Mention de sources - photos](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Accessibilité](#) | [Plan du site](#)
| [Règles d'utilisation des médias sociaux](#) | [Données ouvertes](#)



© Gouvernement du Québec, 2010